

Rénovation : recul des travaux de génie climatique chez les particuliers

En 2012, les 30% de travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par les ménages français sur l'installation de chauffage, d'ECS et de ventilation ont été principalement constitués d'interventions sur les chaudières et chauffe-eau, à 11% du total (contre 14% en 2011), tandis que les travaux de pose ou remplacement de radiateurs s'établissent à 5% (contre 7%). C'est ce qui ressort d'une récente enquête TNS Sofres pour l'Ademe. Cette enquête révèle que les PAC géothermiques et aérothermiques « séduisent plus de 20% des ménages ». Elle révèle également que 6% des ménages « souhaitent investir prochainement dans les EnR », avec un intérêt croissant pour le bois (à 52%), mais décroissant pour le solaire (à 31%, contre 43% en 2011). L'an passé, le budget moyen alloué par les particuliers à ces travaux de maîtrise de l'énergie a été de 4 359 € par ménage (contre 4 517 € en 2011). Ce recul provient plus particulièrement des travaux sur l'amélioration de l'installation de chauffage, d'ECS et de ventilation, commente-t-on à l'Ademe. Le taux de réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie a été de 12% en 2012 (contre 13% en 2011, 14% en 2010 et 15% en 2009). Quant à l'intention de réaliser des travaux, elle s'établit à 16% pour l'année dernière (contre 18% en 2011).

L'enquête met en évidence, d'autre part, que, pour leur recherche d'informations, les ménages privilégient le « contact humain direct » (visite à domicile, déplacement sur place) aux moyens d'information à distance. La recherche d'informations préalable auprès des professionnels reste la démarche la plus répandue, à 47% (contre 49% en 2011). Autre enseignement de l'enquête : de plus en plus, les Français ont tendance à baisser ou arrêter leur chauffage en cas d'absence et/ou dans les pièces inoccupées, ou encore à éviter l'utilisation de radiateurs d'appoint. A l'Ademe, on constate par ailleurs un « essoufflement » de l'impact des aides publiques sur les travaux de rénovation, avec un recul de la notoriété du CIDD et de l'éco-prêt à taux zéro. Parmi les ménages ayant effectué un DPE en 2012, 58% ont réalisé des travaux recommandés par ce DPE.

Chaleur renouvelable : perspectives de croissance d'ici 2020, selon le Syndicat des EnR

En 2020, le parc français de PAC pourrait, « en l'état actuel des choses », atteindre une production totale de 1,5 Mtep (contre 1,2 Mtep en 2012), tandis que le solaire thermique serait à 0,5 Mtep en 2020 (contre 0,13 Mtep l'an passé) et que le chauffage domestique au bois finirait la décennie à 7,4 Mtep (contre 7,15 Mtep). C'est ce qu'a indiqué le Syndicat des EnR (SER) lors d'une conférence de presse la semaine dernière. Le syndicat a présenté, à cette occasion, un « plan de relance des EnR », qui prévoit, en particulier, un doublement du Fonds Chaleur, la création d'un « Fonds de mobilisation de la biomasse » et le lancement d'un « Plan Précarité Logement », destiné à équiper d'appareils de chauffage au bois et/ou de PAC un total de 100 000 maisons individuelles (en logement social) par an, et ce pendant cinq ans. Le SER souhaite, par ailleurs, un budget de 500 millions d'euros sur cinq ans pour un « Plan R&D EnR Performances » afin de dynamiser les travaux de R&D en solaire thermique, en PAC et en bois-énergie, et ce dans le cadre des Investissements d'Avenir. Le « Plan de relance des EnR », proposé par le SER, devra s'inscrire « dans le cadre d'une politique industrielle pérenne, sans à-coup, ni revirement de stratégie », et reposer « équitablement » sur des politiques de soutien à la demande et à l'offre, souligne-t-on au syndicat. Par ailleurs, le SER demande que la puissance publique fasse sortir du statut de déchet les cendres des chaufferies bois et que, d'autre part, elle autorise l'utilisation des bois d'emballage dans ces chaufferies. Le syndicat a présenté, d'autre part, tout un ensemble de revendications concernant la géothermie sur sonde verticale ou aquifère superficiel : la déclaration de travaux au titre du code minier devrait « valoir autorisation au titre du code de l'environnement », demande-t-on au SER, où on souhaite aussi la mise en place d'un « outil de télé-déclaration » pour les procédures administratives ; le syndicat réclame également une augmentation de la puissance autorisée (de 250 à 500 kW) pour les petits immeubles d'habitation, et ce « sans avoir recours à une autorisation disproportionnée » (études d'impact, enquêtes publiques). Il demande aussi que soient exclus du code minier et dispensés « de toute procédure » les puits canadiens, les fondations géothermiques et les capteurs horizontaux.

Le marché des matériels de génie climatique est de plus en plus poreux

Le marché français du génie climatique tourne au ralenti. La mauvaise santé du secteur de la construction et l'absence de relais de croissance dans la rénovation pèsent sur les ventes. C'est ce qu'observe une récente étude de Les Echos Etudes. Les opportunités offertes par la rénovation tardent à se concrétiser, poursuit l'étude. Les baisses successives des taux de crédit d'impôt et la pression sur le pouvoir d'achat des ménages ont eu raison des décisions d'investissement. L'étude ajoute que la filière du génie climatique est « à un tournant » : La RT 2012 est en passe de bouleverser le marché, le chauffage électrique perd du terrain au profit des solutions gaz naturel ou bois qui sont les énergies les moins chères, explique l'étude, qui précise que les fabricants de matériels de génie climatique évoluent vers « un positionnement de multi-spécialiste du confort thermique » et « accélèrent » le renouvellement de leurs gammes. Ils concentrent leurs efforts de R&D sur les systèmes à haute efficacité énergétique (chaudières à condensation, systèmes double flux thermodynamiques, etc.) et sur l'intégration de solutions de management économes en énergie, constate l'étude. La tendance est également au lancement de systèmes hybrides et multi-fonctions. Ces mouvements de diversification resserrent le champ concurrentiel entre les acteurs du chauffage et de l'aéraulique et rend le marché de plus en plus poreux. La guerre entre les industriels se joue aussi de plus en plus sur le terrain du marketing avec pour enjeu de valoriser leurs innovations aussi bien auprès des prescripteurs (promoteurs, installateurs...) que du client final.

- **EN BREF.** Le président de la République François Hollande vient d'annoncer, afin de financer la transition énergétique, qu'une « contribution climat énergie » serait intégrée à la fiscalité dès 2014. Elle "consistera à calculer une partie du montant des taxes sur les produits énergétiques en fonction de leur teneur en CO₂", a-t-il expliqué. Il s'agira de répartir ce qui aura été produit au bénéfice des ménages et des entreprises en termes de compensation par des baisses de prélèvements, a-t-il ajouté. Il a également annoncé que la TVA sur tous les travaux de rénovation énergétique des logements passerait à 5% en 2014. Quant au CIDD et à l'éco-prêt à taux zéro, ils "seront simplifiés et recentrés sur les rénovations lourdes", a précisé le chef de l'Etat. Autre annonce : la création, par la Caisse des Dépôts, d'un « fonds national de garantie de la rénovation thermique », destiné à « décharger les ménages de l'avance des frais ».